

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1086

présenté par
M. Heinrich-----
ARTICLE 26 TER

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« territorial »

les mots :

« patrimoine et compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.